

2 M€ pour la relance économique de SQY

Lors du conseil communautaire de SQY hier soir, jeudi 11 mai, les élus ont voté un plan de relance économique de deux millions d'euros.

À l'occasion du conseil communautaire qui s'est tenu hier soir, jeudi 11 mai, SQY a voté son plan de relance économique pour accompagner les entreprises dans la reprise d'activité. Un plan de 2 M€ en faveur des TPE/PME a été adopté, comprenant :

- Le déploiement du Fonds Résilience Île-de-France & Collectivités
- Le renforcement du Fonds Initiative SQY
- L'exonération des loyers et redevances pour les structures occupant des locaux de SQY

SQY abonde le Fonds Résilience Île-de-France & Collectivités à hauteur de 500 000 €

La Région Île-de-France et 70 partenaires, dont Saint-Quentin-en-Yvelines, ont construit ensemble le Fonds Résilience Île-de-France & Collectivités pour accompagner les entreprises du territoire en difficulté.



Cette aide exceptionnelle de 100 millions d'Euros, va aider 10 000 TPE / PME. La part de SQY pour soutenir les 200 entreprises concernées sur le territoire s'élève à 500 000 €.

SQY accompagne les entreprises dans le montage de leur dossier

Saint-Quentin-en-Yvelines, deuxième pôle économique de l'ouest parisien, va plus loin dans l'accompagnement à la reprise économique et déploie le **Guichet Unique d'Intervention pour le Développement des Entreprises (GUIDE)**. Opérationnel, il accompagne les entreprises dans le montage des différents dossiers.

Informations :

01 39 30 51 30 et via deveco@sqy.fr.

Contacts presse

Maiwenn Pibouleau
01 39 44 81 22 / 07 79 82 73 36
maiwenn.pibouleau@sqy.fr

Le Fonds Résilience Ile-de-France & Collectivités : un outil inédit et puissant

Quel que soit son statut ou le secteur d'activité, il concerne toutes les entreprises de moins de 20 salariés, qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire. Ce fonds peut être déployé sous une semaine seulement et le versement de l'aide effectué à J+12.

Cette aide prend la forme d'une avance remboursable, assimilable à des quasi fonds propres, d'un montant de 3 000 € à 100 000 €, sans garantie et à taux zéro, remboursable au maximum sur 6 ans, avec un différé de remboursement de 2 ans maximum.

Les montants varient en fonction de la taille de l'entreprise :

- Jusqu'à 10 000 € pour les entreprises de 0 salarié
- Jusqu'à 50 000 € pour les entreprises de moins de 10 salariés
- Jusqu'à 100 000 € pour les entreprises de moins de 20 salariés



Fonds Initiative SQY – Prêt COVID

En complément du Fonds résilience, le prêt Initiative SQY - prêt Covid accompagne la reprise des entreprises stratégiques du territoire, de 10 à 50 salariés.

SQY y contribue à hauteur de 1 million d'euros, sous la forme d'un prêt d'honneur, attribué au dirigeant d'entreprise, d'un montant pouvant aller jusqu'à **100 000 €**, sans garantie et à taux zéro.

www.iledefrance.fr/fondsresilience64sqy.fr